Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,

Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 6 (1928)

Heft: 4

Artikel: La subvention que le conseil fédéral propose d'accorder à la fondation

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-722695

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La subvention que le conseil fédéral propose d'accorder à la fondation.

Il paraissait tout indiqué de consacrer la réunion du matin organisée chaque année à l'occasion de l'assemblée des délégués, au projet soumis aux Chambres par le Conseil fédéral au sujet d'une subvention de la Confédération à la Fondation "Pour la vieillesse". Le rapport du Conseil fédéral avait en effet paru le 27 septembre, soit quelques semaines avant notre réunion. Cette importante question figurant à l'ordre du jour, il n'est pas étonnant qu'un grand nombre de personnes aient tenu d'assister à l'assemblée du matin. Il y avait des membres de la direction, des représentants des comités cantonaux et de la société suisse d'utilité publique.

Le projet fut introduit par le Dr. Wegmann, président du comité le direction, qui a rappelé les longs pourparlers ayant précédé l'élaboration du projet soumis récemment aux Chambres fédérales. Le Dr. Wegmann n'a pas caché l'amère déception éprouvée par les membres de la direction lorsqu'ils ont pris connaissance d'une subvention de frs. 400,000.— seulement. Puis le secrétaire général Dr. Ammann a soumis le projet à une critique, article par article, après avoir fait un exposé sur l'origine de la question elle-même.

Au cours de la discussion qui suivit, les représentants des divers comités cantonaux ont souligné tour à tour l'insuffisance d'une aide de la Confédération qui ne serait que de frs. 400,000, et ont fait ressortir que l'octroi d'une allocation fédérale entraînera sans aucun doute une forte augmentation du nombre des demandes individuelles de secours, ainsi que cela avait déjà été le cas lors de l'acceptation de l'article constitutionnel sur l'assurance-vieillesse.

La fondation "Pour la vieillesse" compte que la subvention sera augmentée dans de notables proportions par les Chambres — ainsi que le Conseil fédéral s'y attend — afin que les comités cantonaux ne soient pas mis dans la dure nécessité d'écarter, faute de moyens financiers, des demandes urgentes de secours, ou de se voir obligés de réduire encore le taux des rentes déjà trop modeste qu'ils peuvent accorder.